

Débat national sur l'Avenir de l'Ecole.

Lieu : Ecole spécialisée de la Fondation Vallée

Date : 12/12/2003

Personnes présentes : environ 40 personnes¹

Nom de l'animateur : Monsieur Assogba (Directeur du service de soins infirmiers)

Nom de l'organisatrice : Madame Tuszynski (Directrice de l'école spécialisée)

Noms des rapporteurs : Mesdames Cointreau (PLP) et Raivard (Institutrice spécialisée)

Questions choisies : n° 13 et n°14

L'organisatrice, Mme Tuszynski, a introduit le débat en énonçant :

- les causes de ce débat
- les engagements
- les « règles du jeu »
- quelques chiffres.

L'animateur, Mr Assogba, a présenté les deux questions choisies par l'équipe enseignante.

Question n° 13 : Comment prendre en charge les élèves en difficulté ?

Question n° 14 : Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ?

Mr Assogba a proposé à l'auditoire de traiter les deux questions simultanément, de respecter les temps impartis et de demander la parole.

¹ Les personnes présentes se répartissaient de la manière suivante : 24 membres de l'Education nationale dont 2 qui n'appartenaient pas à l'équipe , 3 représentants des familles , 1 médecin , 1 cadre infirmier, 1 orthophoniste, 1 assistante sociale, des éducateurs et des infirmiers.

Synthèse des échanges.

La discussion a été menée par les familles. Ce sont les représentants de parents qui ont interpellé les enseignants et les soignants sur la scolarité de leurs enfants.

1 - Les constats.

- Les familles regrettent la « mise à l'écart » des enfants handicapés
- Les familles souhaitent le maintien dans le système scolaire ordinaire
- Les familles pensent que les retards acquis par leurs enfants sont dus à cette scolarité « parallèle »
- les familles regrettent que le système scolaire et les différents parcours intégratifs soient peu connus ou mal connus.
- les familles manifestent leurs inquiétudes par rapport au devenir de leurs enfants
- les familles pensent que la ou les « différences » sont moins admises qu'autrefois.

2 – Les solutions.

- Les familles et les enseignants pensent que le dépistage doit être fait très tôt (à la crèche, à l'école maternelle...) par des personnels spécialisés (médecins, psychologues, éducateurs de jeunes enfants, enseignants ...)
- Les familles expriment la nécessité de maintenir les élèves dans le système ordinaire. Les professionnels de l'éducation émettent des réserves sur l'intégration individuelle pour tous. Les familles disent que l'intégration individuelle est la solution à envisager dans la plupart des cas.
- Les familles, les enseignants et les soignants considèrent que la prise en charge des élèves handicapés ne peut se faire qu'à condition que les personnels soient formés, que des personnels parascolaires participent à ces intégrations et que l'environnement soit favorable à ces intégrations.
- Ils disent devoir être initiés pour que le parcours soit optimal. L'information et la communication doivent être développées.
- Les mentalités doivent changer. Seule une véritable volonté politique peut faire bouger les résistances.

3 – Les moyens.

A/ Moyens financiers .

- Ouvertures ou augmentation du nombre de classes banales à effectif moins lourd pour permettre l'intégration de jeunes enfants ou adolescents handicapés. Classes tenues par des enseignants volontaires aidés par des assistants de vie scolaire.
- Augmentation du nombre d'enseignants spécialisés dans le premier degré et création de formations spécialisées pour les enseignants du second degré qui travaillent dans les UPI, dans les Segpa et dans des classes qui accueillent des élèves handicapés en intégration individuelle.
- Facilitation des intégrations individuelles avec des aides éducatives (AVS) et des soutiens thérapeutiques (SESSAD)
- Souplesse du système scolaire par rapport à l'accueil des élèves et des limites d'âge qui sont trop rigides. Prolongation de la scolarité comme dans certains pays européens. Ces mesures ne peuvent être mises en œuvre qu'à la condition que des personnels formés soient embauchés en nombre suffisant.
- Maintenir la scolarité dès 2 ans afin que les enfants des milieux défavorisés et encore plus ceux qui ont un handicap puissent bénéficier d'un dépistage le plus précoce possible.
- Création de structures spécialisées pour les jeunes handicapés pour qui l'intégration n'est pas envisageable ou envisageable que d'une manière très partielle.

B/ Autres moyens.

- Faciliter les échanges entre les différents partenaires de l'intégration en augmentant les temps de concertation
- Permettre aux familles d'avoir accès aux informations qui figurent dans les dossiers médicaux et les aider à mieux comprendre les handicaps de leurs enfants.
- Associer tous les partenaires autour de l'enfant handicapé pour optimiser la prise en charge.
- Faire des campagnes d'informations nationales pour changer la perception des uns et des autres par rapport au handicap et à sa prise en charge.
- Faire évoluer les mentalités et pour y parvenir qu'une véritable volonté nationale s'inscrive dans la Loi.

Les priorités :

- Préférer les solutions d'intégration scolaire des handicapés à la scolarisation dans les structures spécialisées.
- Favoriser la formation à la pédagogie adaptée et spécialisée des personnels du premier et du second degré pour rendre possible l'accueil généralisé des handicapés dans les structures ordinaires.
- Informer plus efficacement les familles, les personnels et les citoyens sur la prise en charge des handicapés.